Filière DEA

Guide de l’adhérent

Bienvenue chez Valdelia.
Ensemble, faisons de la filière des mobiliers professionnels un modèle dans la création d’une boucle circulaire vertueuse.

VALDELIA
Accélérateur de secondes vies

Version mise à jour en août 2026

A **Valdelia, éco-organisme expert de la seconde vie, pionnier en économie circulaire, visionnaire** 03

- Un expert de la seconde vie 03
- Un acteur reconnu, un tiers de confiance 04
- Un éco-organisme créé par les pros pour les pros 05

B **Adhérer à Valdelia, c'est le premier pas vers la régularisation de vos obligations légales** 06

- Vos obligations en tant que metteur sur le marché 06
- Comprendre l'éco-contribution 07
- Un barème juste pour maintenir une filière opérationnelle performante 07

C **Rejoindre la filière : un service à forte valeur ajoutée pour vous et vos clients** 08

- Un service clé en main pour tous vos clients professionnels 08
- Une traçabilité complète sur le cheminement des flux 09
- Des interlocuteurs dédiés sur chaque territoire 09
- Des conseils experts pour innover et entrer dans la boucle de l'économie circulaire 10
- Des ressources pour se mettre en conformité réglementaire et communiquer sur vos démarches responsables 10

D **Votre adhésion en pratique** 11

- Une adhésion en quelques clics 11

A Valdelia, éco-organisme expert de la seconde vie, pionnier en économie circulaire, visionnaire

Valdelia est un éco-organisme à but non lucratif agréé depuis 2012 par le Ministère de la Transition écologique, en charge d'organiser la filière de collecte, de réemploi et de recyclage des déchets d'éléments d'ameublement (DEA).

→ Un expert de la seconde vie

Grâce à notre solide réseau de partenaires, et en étroite collaboration avec nos adhérents, nous accompagnons une transition dans le secteur de l'ameublement en encourageant le réemploi et la circularité dans les processus de production.

Au travers d'expérimentations, nos experts développent avec et pour nos adhérents les produits et services de demain.

Notre objectif : initier et porter des projets collaboratifs innovants en vue d'élargir la chaîne de valeurs du secteur de l'ameublement.

Avec Valdelia, les metteurs sur le marché adhérents bénéficient de services sur-mesure pour développer des offres autour de la seconde vie du mobilier :

- Aménagement d'espaces de travail en mobilier de seconde vie.
- Services de réparation et de rénovation pour allonger la durée de vie du mobilier.
- Création de mobilier design à partir de matériaux de réemploi (upcycling).
- Intégration de pièces issues du réemploi dans la fabrication de nouveaux mobiliers.
- Développement de gammes de produits éco-conçus.

→ Un acteur reconnu, un tiers de confiance

Trois fois agréé par les pouvoirs publics pour la gestion des éléments d'ameublement professionnels, puis pour l'extension de la filière aux éléments de décoration textiles, Valdelia démontre chaque jour sa solidité et sa capacité à répondre à un cahier des charges exigeant et à atteindre les objectifs fixés, en particulier ceux liés au réemploi et à la réutilisation.

Aujourd'hui, Valdelia c'est :

Près de 60 collaborateurs

qui œuvrent au quotidien à fournir un service d'excellence à l'ensemble des parties prenantes.

Entre 60 000 et 70 000 t de mobiliers

collectées chaque année.

Entre 5 et 7 % de réemploi/ réutilisation

qu'il s'agisse d'occasion, de réemploi solidaire ou des adhérents.

+ de 250 structures

de l'Économie Sociale et Solidaire partenaires qui permettent le réemploi des mobiliers encore en bon état.

+ de 200 partenaires

spécialisés dans la collecte et le traitement qui transportent, trient et transforment les mobiliers au rebut en une matière renouvelée partout en France.

Un budget significatif

alloué chaque année à des projets d'innovation et de R&D pour développer avec et pour les metteurs sur le marché les produits et services de demain.

Notre vision va au-delà du simple rôle d'éco-organisme répondant uniquement aux exigences réglementaires. Notre ambition reste la même : jouer un rôle majeur dans la promotion de l'économie circulaire dans toutes ses dimensions. Depuis notre création, nous avons pour vocation de devenir un tiers de confiance incontournable pour tous les acteurs de la filière. Ainsi, nous nous engageons à persévérer dans la construction d'un éco-organisme utile, mais surtout adapté à un secteur en constante évolution.

Arnaud Humbert-Droz,
Président Exécutif de Valdelia

→ Un éco-organisme créé par les pros pour les pros

Né de l'association d'industriels du secteur, Valdelia incarne la réponse au principe de Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) qui impose aux fabricants et distributeurs d'assurer la prise en charge de la collecte et du traitement de la fin de vie des produits qu'ils mettent sur le marché.

De professionnels à professionnels, sur l'ensemble du territoire -y compris les DROM-COM, c'est autour d'un solide réseau de prestataires et de partenaires que Valdelia œuvre au quotidien à **élargir la chaîne de valeurs des mobiliers, dans une démarche de performance environnementale, économique et sociale.**

+ de 1 200

fabricants et distributeurs
de mobiliers professionnels se sont déjà engagés avec nous.

B Adhérer à Valdelia, c'est le premier pas vers la régularisation de vos obligations légales

→ Vos obligations en tant que metteur sur le marché

Vous êtes considéré comme metteur sur le marché d'éléments d'ameublement et/ou éléments de décoration textiles au sens de la réglementation si votre société a des activités commerciales en France, est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés, et :

- **fabrique des produits en France** à destination du marché national ;
- **distribue ou revend des produits** sous son propre nom ou sa propre marque ;
- **importe, assemble ou vend sur le marché français** des produits fabriqués à l'étranger ;
- **introduit sur le marché français** des produits en provenance de fournisseurs étrangers (les sociétés étrangères qui vendent à distance à des utilisateurs professionnels français sont aussi concernés).

Vous devez répondre au principe de la Responsabilité Élargie du Producteur (REP) car vous mettez sur le marché des éléments d'ameublement et/ou des PLV (Publicité sur le Lieu de Vente) personnalisées. Voici vos obligations :

- **Organiser ou financer la collecte, la valorisation et le recyclage des DEA Pro** issus des produits que vous avez mis sur le marché.
- **Déclarer chaque année les produits que vous mettez sur le marché** au Registre National des Producteurs de l'ADEME et **la façon dont vous remplissez vos obligations de collecte et de recyclage.**
- **Informer vos clients sur les solutions dont ils peuvent bénéficier** pour recycler conformément à la réglementation leurs déchets issus des produits et matériaux qu'ils détiennent.
- **Améliorer la conception de vos produits** pour réduire leur impact environnemental et faciliter leur démantèlement et leur valorisation, en définissant un plan quinquennal d'éco-conception.
- **Afficher le montant de l'éco-contribution** en sus du prix unitaire du produit.

Contexte réglementaire

Introduit en 1975 en France par l'article L541-10-6 du Code de l'environnement, le principe des filières REP impose à toute personne physique ou morale qui fabrique, importe ou introduit sur le marché des produits doit assurer la prise en charge des déchets issus de ces produits et des matériaux qui le composent.

C'est en 2010 avec la **loi Grenelle 2**, issue du Grenelle de l'environnement qu'est introduit le rôle des éco-organismes dans le principe des filières REP. Les metteurs sur le marché peuvent ainsi transférer leurs obligations et leur responsabilité à un éco-organisme.

La **loi anti-gaspillage** pour une économie circulaire, dite loi AGEC, promulguée le 10 février 2020, a été le point de départ du changement de modèle de production et de consommation pour limiter les déchets et préserver la planète.

A partir de cette loi, le système d'organisation des filières REP a été transformé en profondeur. L'objectif n'étant plus seulement de traiter les déchets mais également de prévenir leur production.

En pratique

En tant que metteurs sur le marché vous devez adhérer à un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics. En adhérant vous déléguez à cet éco-organisme la mission d'organiser la filière de collecte et de traitement des déchets issus de vos produits. La contrepartie de cette mission prend la forme d'une cotisation financière appelée « éco-contribution ».

→ Comprendre l'éco-contribution

- **Qu'est-ce que l'éco-contribution ?**

L'éco-contribution est la somme reversée par les metteurs sur le marché à l'éco-organisme auquel ils adhèrent. Elle permet à celui-ci d'organiser la filière de collecte et de traitement des déchets. Elle n'est pas versée aux pouvoirs publics, il ne s'agit donc pas d'une taxe.

- **Comment se met-elle en œuvre ?**

Matérialisée par un barème, elle s'applique sur chaque élément d'ameublement mis sur le marché.

- **Comment est-elle calculée ?**

Elle est calculée en fonction de la famille d'appartenance du produit, de son poids et du matériau majoritaire qui le constitue.

- **Qui la paie ?**

L'éco-contribution est ajoutée en sus du prix de vente. Elle doit être répercutée à l'identique jusqu'au client final. Le montant doit être isolé du prix unitaire du produit et être identifié sur les supports commerciaux, devis, et factures. Il est soumis à la TVA et ne peut faire l'objet d'aucune réfaction.

- **Comment est informé le client ?**

Une éco-contribution visible permet une refacturation au client à l'identique, évitant ainsi les litiges sur l'augmentation des tarifs des produits. Cela sensibilise également les clients sur le fait qu'ils bénéficient de dispositifs conformes à la réglementation pour le recyclage des déchets qui en sont issus.

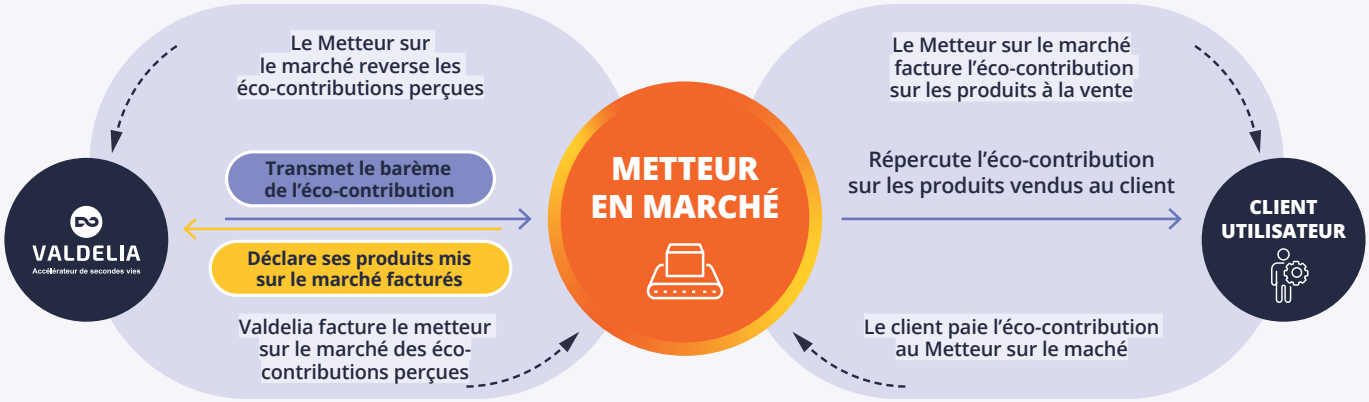

→ Un barème juste pour maintenir une filière opérationnelle performante

Valdelia propose un barème d'éco-contribution transparent qui répond à la fois aux exigences du cahier des charges des pouvoirs publics mais aussi à l'urgence environnementale.
En cohérence avec les réalités économiques du terrain, il permet de financer les moyens humains et techniques nécessaires pour assurer une filière performante et durable.

La barème fixé par Valdelia s'applique sur chaque meuble en fonction de son poids, son matériau majoritaire et de la famille à laquelle il appartient (rangement, assise, plan de pose, sol, décoration et autres).

Consultez notre barème

ASSISE

Correspond à tous les éléments de mobilier professionnel permettant de s'asseoir.

RANGEMENT

Constitué des armoires, caissons, servantes et autres dessertes.

SOL ET DÉCORATION

Constitués des éléments de décoration textiles comme les rideaux, voilages, tapis d'intérieur ou d'extérieur etc.

PLAN DE POSE

Constitué des éléments de bureaux, de tables et plans particuliers comme les tableaux d'écriture.

LITERIE

Correspond aux éléments de couchage tels que les sommiers, matelas et surmatelas.

AUTRES

Constitués d'éléments ne faisant pas partie des autres familles Valdelia comme les cabines d'essayage, isoloirs, cloisonnettes etc.

C Rejoindre la filière : un service à forte valeur ajoutée pour vous et vos clients

→ Un service clé en main pour tous vos clients professionnels

En rejoignant Valdelia, vous offrez à vos clients une solution responsable pour se débarrasser de leurs mobiliers usagés, tout en plaçant l'environnement, la santé et l'humain au cœur des préoccupations.
Bois, plastique, métal, mousse ou verre… peu importe le matériau de composition, tous les meubles de tous les secteurs d'activité sont concernés par le service de collecte Valdelia.

UNE SOLUTION DE COLLECTE ADAPTÉE À CHAQUE SITUATION

Pour un volume de PLUS de 20 m³

Pour l'évacuation de tout élément d'ameublement, Valdelia assure un service de collecte et de traitement sur-mesure prépayé par l'éco-contribution.
Deux solutions possibles :

La collecte en pied de bâtiment
Valdelia met à disposition des contenants adaptés aux types de sites, directement au pied de l'entreprise.

L'apport direct en centre de traitement
Les entreprises et les collectivités peuvent apporter leurs mobiliers directement en centres de traitement du réseau Valdelia.

Pour un volume de MOINS de 20 m³

La collecte en point d'apport volontaire (PAV)
Les PAV de Valdelia permettent à toutes les entreprises et collectivités qui souhaitent se défaire rapidement de leurs mobiliers de les déposer dans le point de collecte le plus proche proche.

mikrô
Un service Valdelia

Pour des petits volumes multi-flux, avec ou sans besoin de manutention, Valdelia propose un service de collecte et de traitement **clé en main sur devis.**

Le service Mikrô répond aux besoins spécifiques des TPE et PME de tous les secteurs d'activité qui souhaitent évacuer **tous types de déchets et encombrants** (hors déchets dangereux), sur tout le territoire national.

Une solution, **simple**, **rapide** et **circulaire**.

→ Une traçabilité complète sur le cheminement des flux

Valdelia a conçu une solution complète de traçabilité, alimentée par plus de 10 ans de terrain auprès de centaines de prestataires. LEO, son système d'information, centralise, fiabilise et exploite les données issues des opérations de collecte et traitement, pour garantir à tous les maillons de la chaîne - fabricants, distributeurs, entreprises détentrices de déchets - une visibilité totale sur le devenir de leurs flux.

Pensé pour simplifier et sécuriser la gestion des déchets, LEO offre à vos clients une solution numérique complète pour gérer efficacement la fin de vie de leurs produits.
Il leur permet notamment de :

- **Déclencher une solution de prise en charge de proximité :** identification d'un point d'apport volontaire, mise en place d'une collecte en chantier.
- **Demander l'organisation du don** aux salariés ou aux structures de l'économie sociale et solidaire.
- **Suivre en temps réel chaque étape de la prise en charge des déchets**, et d'accéder en toute transparence aux taux de réemploi, recyclage et valorisation via une attestation téléchargeable.

A travers cette démarche vous permettez ainsi à vos clients de renforcer leur responsabilité sociétale et de les engager à vos

→ Des interlocuteurs dédiés sur chaque territoire

Nos conseillers techniques, présents sur tout le territoire, vous accompagnent, ainsi que vos clients, pour mettre en œuvre des solutions concrètes, opérationnelles et adaptées à l'ensemble des flux. Pour tous vos clients détenant du mobilier usagé, nous proposons des solutions de proximité sur mesure, adaptées à leurs besoins spécifiques.

Accéder aux contacts des interlocuteurs sur chaque territoire.

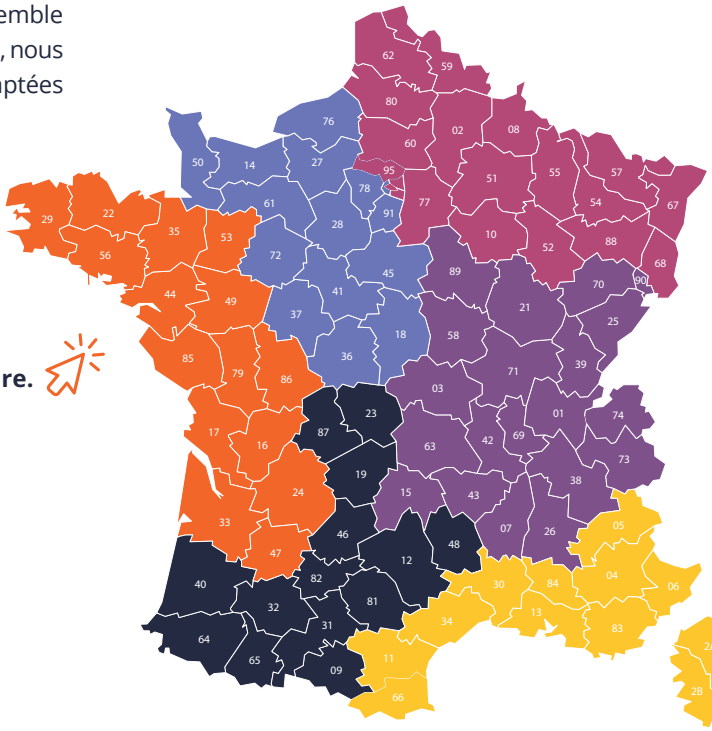

Guadeloupe | Guyane | Mayotte | La Réunion | Martinique | Saint-Pierre-et-Miquelon | Saint-Martin

→ Des conseils experts pour innover et entrer dans la boucle de l'économie circulaire

Les équipes d'experts de Valdelia vous apportent leur savoir-faire technique et vous accompagnent en économie circulaire tout au long de votre adhésion :

- **Nous aidons à définir les besoins de vos clients** pour être en mesure de leur proposer une offre personnalisée en produits de seconde vie.
- **Nous formons vos équipes commerciales** pour qu'elles puissent valoriser le service de collecte et de réemploi mis en place.
- **Nous vous accompagnons dans vos démarches d'éco-conception** et vous aidons à innover via nos projets de R&D.
- **Nous vous approvisionnons en produits** et services circulaires.
- **Nous vous proposons des solutions pour communiquer sur vos engagements** de façon impactante et responsable.
- **Nous vous aidons à évaluer la recyclabilité** et l'impact environnemental de vos produits.

→ Des ressources pour se mettre en conformité réglementaire et communiquer sur vos démarches responsables

Les équipes d'experts de Valdelia décryptent pour vous les différents textes de loi afin de vous permettre de mieux comprendre les obligations réglementaires.
Grâce à votre adhésion à Valdelia, vous accédez à un accompagnement personnalisé de nos équipes et à des outils conçus pour vous aider à fidéliser vos clients, et contribuer à renforcer leur engagement dans une démarche RSE.

En adhérant à Valdelia, vous bénéficierez de guides pour vous aider dans vos démarches, de fiches techniques et pratiques pour comprendre la réglementation et se lancer dans des démarches d'éco-conception, ainsi que d'un kit de communication complet, comprenant :

- Un dépliant pour présenter le service Valdelia à vos clients.
- Des éléments de langage pour présenter et valoriser votre adhésion sur vos supports de communication.
- Le logo « adhérent Valdelia » pour mettre en avant votre adhésion.

Boite à outils

D Votre adhésion en pratique

→ Une adhésion en quelques clics

Étape 1 Adhésion

Les experts de Valdelia vous informent et vous accompagnent dans votre démarche. Adhérez directement en ligne en quelques clics sur le système d'information dédié.

Étape 2 Signature du contrat

Consultez votre contrat puis signez-le sur votre espace en ligne.

Étape 3 Création de votre IDU

Valdelia vous déclare au registre Syderep et vous fournit votre IDU pour attester de votre conformité en tant que producteur. Vous derez ensuite indiquer cet IDU dans vos CGU ou tout autre document contractuel lié à une vente.

Étape 4 Déclaration de vos mises sur le marché

Chaque trimestre, effectuez votre déclaration de mises en marché sur votre espace en ligne dédié et gérez votre éco-contribution en toute simplicité.

Votre adhésion chez nous est encadrée par un contrat qui définit les services que Valdelia s'engage à vous fournir, ainsi que les obligations que vous avez en tant qu'adhérent.
Ce contrat prend effet au 1er janvier de l'année d'adhésion.

Adhérer à Valdelia

Pour toutes questions, vous pouvez nous joindre :

Par téléphone du lundi au vendredi **0 800 000 620** Service & appel gratuits

Par mail à l'adresse : adherents@valdelia.org

Pour accéder à votre espace sur LEO : leo.valdelia.org

Pour aller plus loin : www.valdelia.org